



# NOUVEAU SYSTEME DE BADGEAGE : LA DIRECTION VOUS FAIT CONFIANCE LE MIDI, MAIS PAS LE MATIN, NI LE SOIR !



Le 2 octobre dernier, la Direction a présenté aux organisations syndicales le nouveau système d'enregistrement du temps de travail qui devrait être mis en place fin novembre 2017, en lieu et place de TEMPO, pour les personnels soumis au décompte horaire.

La DRH présente le nouveau dispositif comme moderne et tourné vers la confiance entre les personnels et l'employeur CDC.

## Comment fonctionnera ce nouveau système ?

**Les badgeuses « physiques » seront supprimées** et remplacées par un système de « badgeage à l'écran ».

Concrètement, lorsque l'agent lancera sa session le matin, une application s'ouvrira automatiquement (embarquée par le SSO) et le collaborateur devra cliquer sur « je badge ». Par symétrie, l'agent devra le soir cliquer sur « je débade » avant de fermer sa session.

## Qu'est-ce qui change pour l'agent dans le projet RH ?

Plus besoin de badger le midi. En effet, la Direction décomptera automatiquement 30 minutes le midi.

Si l'agent a besoin de plus de temps pour raisons personnelles, il aura la possibilité de badger et débader à tout moment dans la journée via l'outil numérique. Les collaborateurs situés à distance des restaurants se verront automatiquement attribuer un temps supplémentaire pour le trajet (par exemple, s'ils prennent 45 mn pour déjeuner, seules 30 mn seront décomptées).

**L'UNSA se félicite de cette avancée qu'elle porte depuis des années. Enfin, la suppression du badgeage le midi !**

## Quelle est la position de l'UNSA ?

Pour l'UNSA, le système d'enregistrement proposé le matin et le soir est inacceptable ! Notamment car il est source d'iniquités entre les personnels qui sont dépendants du matériel informatique fourni par la Direction (poste nomade ou non). Il mettra fin au moment de convivialité que tout un chacun peut avoir notamment le matin lors de son arrivée dans les locaux de la CDC.

## En séance, l'UNSA a proposé à la Direction 2 solutions :

- **Passer sur un système déclaratif** : l'agent saisit quotidiennement et manuellement son heure d'entrée et de sortie.

Ou

- **Utiliser le badge Caisse des Dépôts** qui sert à passer les sas d'accès pour enregistrer la première entrée et la dernière sortie de la journée.

*En cas de badgeage sur écran informatique et si la Direction refuse le déclaratif, l'UNSA demande :*

- **Une allocation de 30 minutes par jour de « temps de convivialité »** pour permettre aux agents de compenser le temps réellement passé dans les locaux (laps de temps entre le moment où le collaborateur entre dans les locaux et le lancement de la session par exemple).



**Autre point d'attention** : lors de cette réunion, la Direction a indiqué que la mise en place de ce système ouvrirait la possibilité pour les agents au forfait de déclarer leur temps de travail... La DRH avance cachée sur ce terrain et n'indique pas clairement ses intentions sur les collaborateurs au forfait ! De même, elle reporte à une date ultérieure toute discussion sur la doctrine à mettre en place pour les cadres.

Toutes les organisations syndicales dénoncent le projet actuel et demandent des améliorations significatives. Toutes considèrent que le futur dispositif touche à l'accord ARTT et que le dossier doit passer devant le Comité technique et le CHSCT nationaux.

**Tous les syndicats agiront ensemble pour que le nouveau dispositif soit basé sur la confiance, plutôt que sur des méthodes archaïques !**

**Un nouveau rendez-vous entre la DRH et les organisations syndicales est fixé le 13 octobre prochain et nous attendons des réponses précises à nos demandes.**

## DEMANDE INTERSYNDICALE DE PROROGATION DE L'ACCORD-CADRE ET DE L'ACCORD INTERGÉNÉRATIONNEL

2017  
2018

Motion à l'attention de Paul PENY – Directeur des Ressources Humaines

Dans l'attente d'ouverture de négociations sur un nouvel accord-cadre et d'un accord intergénérationnel, les organisations syndicales représentatives (CGT – CFDT – CGC – UNSA – SNUP) demandent une prorogation des mesures contenues dans les accords précités en 2018.

Les organisations syndicales signataires de cette motion souhaitent que cet accord de prorogation soit signé le plus rapidement possible et dans tous les cas avant la fin du mois d'octobre, afin que les personnels publics et privés de la Caisse des Dépôts puissent dans certains cas bénéficier des mesures existantes dans la plus grande transparence.

Elles demandent qu'une réunion avec la DRH soit organisée dans les prochains jours sur ce sujet.

**Les syndicats CGT, CFDT, UNSA, CGC et SNUP de la CDC.**